



**COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant

Rue Marché aux Poulets 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: info@lancode.be

Site Internet : www.lancode.be

TABLE DES MATIERES

Préambule	5
1. La CODE dans les grandes lignes.....	7
2. Membres.....	9
2.1. 14 membres	9
1) Amnesty International Belgique francophone	9
2) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles	9
3) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)	9
4) Conseil de la Jeunesse	10
5) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone	10
6) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique	10
7) Famisol	10
8) Forum-Bruxelles contre les inégalités	10
9) Ligue des droits de l'Homme	11
10) Ligue des familles	11
11) Plan Belgique	11
12) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	11
13) Service Droits des Jeunes (SDJ) de Bruxelles.....	12
14) UNICEF Belgique	12
2.2. La force du travail en réseau.....	12
3. Fonctionnement	13
3.1. Personnel.....	13
3.2. Sièges sociaux	14
3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social.....	14
3.4. Formation du personnel	14
3.5. Affiliation professionnelle	15
4. Statuts et conseil d'administration.....	15
5. Financement des activités.....	17
5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles	17
5.2. Ministre de la Justice.....	17
5.3. Ministre de l'Enfance	18
5.4. Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	18
5.5. Autres rentrées financières	18
6. Activités	19
6.1. Rapportage	19
6.2. Publications	19
1) Réalisation d'analyses et études	20
2) Publications par des membres et partenaires	22
1) Aide à la jeunesse	25

2) Droits de l'enfant dans le contexte international	26
3) Enseignement, accueil et extrascolaire	26
3) Famille	26
4) Justice	27
5) Migration	27
6) Participation	28
7) Pauvreté	28
8) Politique générale en matière de droits de l'enfant	29
9) Santé	30
10) Violence	31
6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail.....	33
1) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant.....	33
2) Commission nationale pour les droits de l'enfant	33
3) Délégué général aux droits de l'enfant	34
4) Eurochild.....	34
5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen	34
6) CRIN et Child Rights Connect.....	34
7) Réseau Prévention Harcèlement.....	35
8) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse	35
9) Plate-forme « Mineurs en exil »	35
10) What do you think.....	36
6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant..	37
1) Festival ZERO>18	37
2) Présentations.....	37
6.6. Collecte et passage d'informations	39
1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.	39
2) Abonnements à des lettres d'infos	40
3) Rencontres.....	40
4) Relais par des partenaires	43
5) Relais dans la presse.....	44
6.7. Communication par la CODE.....	45
1) Informations aux membres et aux partenaires.....	45
2) Site Internet.....	45
3) Pages Facebook et linkedIn	46
4) Travail graphique.....	47
7. Conclusions et perspectives	49

Préambule

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant¹ en Belgique, via un travail d'étude, d'information et de plaidoyer. Elle est association d'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et publie chaque année 1 étude et 15 analyses. Elle est aussi responsable de la rédaction d'un rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention en Belgique, que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Le présent rapport couvre les activités de l'année 2016 et est destiné à nos membres, nos partenaires et nos pouvoirs subsidiaires.

L'année écoulée fut riche en projets, changements et réalisations pour la CODE. Elle a notamment été marquée par la réalisation d'une étude sur le placement d'enfants par l'Aide à la jeunesse à l'hôpital, à la demande des Ministres de l'enfance et de l'aide à la jeunesse, en collaboration avec divers professionnels des secteurs concernés. En effet, en FWB, de trop nombreux enfants sont placés à l'hôpital parfois pour de longues périodes alors qu'ils ne souffrent pas de problèmes de santé. Au travers de cette étude, la CODE a pu porter l'attention sur cette problématique à la croisée de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la santé et rappeler que l'hôpital ne peut être considéré comme un lieu de séjour adéquat pour les enfants. Cette étude a notamment permis à la CODE d'élargir son expertise à ce nouveau champ de compétence, ainsi qu'à un nouveau réseau de professionnels (AAJ et santé).

Comme les années précédentes, le travail d'éducation permanente de la CODE a constitué le fil rouge des activités de l'année. Ce travail d'étude et d'analyse a été réalisé dans un souci de pluridisciplinarité et de rigueur avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

Les analyses ont porté sur les thèmes suivants : villes « amies des enfants », mise en œuvre de l'article 12 en lien avec la Justice (droit à la participation, à travers 3 thèmes : droit d'être entendu, droit de bénéficier d'un avocat et droit d'agir en justice), Objectifs de développement durable, statut des accueillants familiaux, législation extraterritoriale en matière d'abus sexuels, relations police et drogue à l'école, transport scolaire des enfants en situation de handicap, extrascolaire au cœur de l'intégration, etc.

Au niveau des membres, la CODE a accueilli un nouveau membre en septembre, le Forum-Bruxelles contre les inégalités, association bruxelloise de lutte contre la pauvreté. La CODE a aussi perdu un membre, l'Association Française Dolto ayant été dissoute en mai.

¹ Ci-après : la Convention.

La composition de la CODE, réseau constitué de 14 associations actives en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, permet un échange d'informations précis et régulier, au service du suivi des dossiers prioritaires en matière de droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE est régulièrement sollicitée pour partager son expertise à divers niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, de toutes tendances confondues. Par ailleurs, la CODE est contactée à intervalles réguliers par le grand public et par les médias pour des questions en lien avec ses publications et ses prises de position.

Comme chaque année, un travail important a été réalisé en matière de communication, articulé autour du site Internet (www.code.be), régulièrement alimenté de publications, d'actualités et d'évènements en matière de droits de l'enfant et de nos pages Facebook et LinkedIn.

Au niveau financier, la situation de la CODE, bien que modeste, est restée stable.

Au niveau personnel, la CODE a fonctionné sur l'année avec une équipe trois travailleuses pour l'équivalent de 2.2 temps pleins (ETP). Une quatrième travailleuse par ailleurs été engagée afin de compléter l'équipe pendant 4 mois pour contribuer au travail de recherche de l'association.

Nos missions, membres, activités de l'année 2016 et projets pour l'avenir sont détaillés dans les pages qui suivent. Nous vous en souhaitons une bonne lecture, et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le 8 juin 2017,

Pour la CODE,

**Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Fanny Heinrich**

1. La CODE dans les grandes lignes

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de 14 associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion et de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

La CODE a fêté ses 20 ans en 2014. L'association a aujourd'hui 23 ans.

Elle a vu le jour en 1994 suite à l'élaboration du premier rapport officiel belge à l'attention des Nations Unies sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en et par la Belgique, à l'initiative de la section belge de l'ONG Défense des Enfants International (DEI). Elle s'est constituée en asbl en 2000.

La CODE a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant.

Les associations qui font partie de la CODE (à ce jour et depuis 2016) sont les suivantes : Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, Famisol, le Forum-Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique. Une présentation de chacune des associations membres de la CODE est proposée dans la section suivante du présent rapport.

En 2016, le Forum-Bruxelles contre les inégalités, association bruxelloise de lutte contre la pauvreté, a rejoint les membres de la CODE. L'Association Française Dolto ne compte, quant à elle, plus parmi nos membres, celle-ci ayant été dissoute.

L'activité principale de la CODE est son activité d'Education permanente, à savoir la réalisation annuelle d'une étude et de 15 analyses portant sur des thématiques de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces travaux sont publiés sur le site Internet de la CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du droit des jeunes), et largement diffusées notamment via les réseaux sociaux.

Comme déjà précisé, la CODE a également pour objet de réaliser, en collaboration avec son homologue flamand, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, un rapport alternatif au rapport

officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (qui est l'institution gardienne de la bonne application de la Convention par les pays signataires, via un processus de rapportage, en vertu de l'article 44(e) de la Convention).

Suite à la présentation du rapport officiel et différents rapports alternatifs (celui des ONG, qui est réalisé par la CODE et son homologue néerlandophone la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen ou KIRECO, mais aussi celui des ombudsmen et des enfants), le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention. Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est un axe central du travail de la CODE.

La CODE constitue un réseau et le travail en réseau constitue l'essence de son travail. La CODE est un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles ; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant de citoyens, d'associations (membres ou non), d'administrations, de ministres, de parlementaires et de bureaux d'études de partis politiques. Des informations en lien avec les droits de l'enfant sont diffusées sur le site Internet de la CODE via différentes rubriques (« actualités », « agenda », « focus », « publications »), ainsi que sur sa page Facebook.

Dans ce cadre, la CODE collabore avec divers acteurs institutionnels ou non. Elle participe à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique. Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve notamment la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, le Réseau Prévention Harcèlement et la Plate-forme Mineurs en exil.

La CODE participe aussi à l'organisation (ou co-organisation) d'autres activités, à titre ponctuel et selon l'actualité. Citons notamment le Festival ZERO<18, mais aussi, à la demande et selon nos possibilités, des présentations et animations sur les droits de l'enfant dans différents contextes (annuellement dans le cadre du Certificat interdisciplinaire des droits de l'enfant organisé par le Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant, et plus ponctuellement par exemple dans le cadre d'apéros-débats, de cours dans une école ou encore, après un spectacle en lien avec les droits de l'enfant).

Le travail de la CODE comporte également une dimension politique à travers un travail de plaidoyer sur les thématiques dont elle a une expertise. Elle prend position sur divers sujets qui touchent les enfants et la famille.

2. Membres

Le statut de membre de la CODE est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Communauté germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif quinquennal.

Un statut d'observateur peut être octroyé à une association intéressée par les activités de la CODE pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment fixé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.

En 2016, la CODE a compté 14 associations membres, le Forum-Bruxelles contre les inégalités nous a rejoint en septembre et l'Association Française Dolto, ayant été dissoute lors de l'AG du 10 mai 2016, ne compte plus parmi nos membres.

2.1. 14 membres

1) Amnesty International Belgique francophone

Amnesty International milite pour le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment via un travail d'éducation aux droits humains. Amnesty lutte pour la libération de prisonniers d'opinion et pour l'abolition de la peine de mort.

Personne de contact : Geneviève Huon

Chaussée de Wavre 169, à 1050 Bruxelles - 02/538.81.77 - amnesty@amnesty.be - www.amnesty.be

2) ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

ATD Quart Monde est un mouvement rassemblant des personnes vivant dans la grande pauvreté et des citoyens engagés à leurs côtés, qui luttent ensemble contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq

Avenue Victor Jacobs 12 à 1040 Bruxelles - 02/647.99.00 - atd-qm.belgique@skynet.be
www.atd-quartmonde.be

3) Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)

BADJE est une fédération pluraliste du secteur de l'accueil pré- et extrascolaire en Région bruxelloise. Elle allie l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, et accorde une attention particulière aux publics vulnérables (pauvreté, handicap).

Personne de contact : Séverine Acerbis

Rue de Bosnie 22 à 1060 Bruxelles - 02/248.17.29 - Courriel : info@badje.be - www.badje.be

4) Conseil de la Jeunesse

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les 16-30 ans au processus démocratique.

Personnes de contact : Benoît Lenoble (jusque décembre 2016) et Gauthier De Wulf (depuis janvier 2017)

44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles - 02/413.29.30 - conseil.jeunesse@cfwb.be

www.conseildelajeunesse.be

5) Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone

DEI-Belgique a pour mission la protection et la défense des droits des enfants, tant en Belgique que dans d'autres pays. DEI sensibilise aux droits de l'enfant via des outils pédagogiques et des formations.

Personnes de contact : Benoît Van Keirsbilck et Julianne Laffineur

Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/203.78.08 - info@defensedesenfants.be

www.dei-belgique.be

6) End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique

ECPAT est un réseau pluraliste international qui lutte pour faire cesser l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants. ECPAT revendique notamment une politique Nord-Sud équitable.

Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur

Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/522.63.23 - info@ecpat.be www.ecpat.be

7) Famisol

Famisol est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour des enfants porteurs de handicaps et leur famille. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat faisant appel à tout citoyen solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

Personnes de contact : Gisèle Snyers et Jean-Michel Marchal

Rue Martin V 22 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert - 02/771.91.14 – info@famisol.be - www.famisol.be

8) Forum-Bruxelles contre les inégalités

Le Forum-Bruxelles contre les inégalités réunit une cinquantaine d'organisations qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise. Dialogue

avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique, interpellation des politiques et expertise transdisciplinaire sont les outils du Forum pour développer ses projets.

Personne de contact : Madeleine Guyot (jusqu'en juin 2017) et Nicolas De Kuyssche
Rue Fernand Bernier, 40 à 1060 Bruxelles 02/600.55.67 – info@le-forum.org - www.le-forum.org

9) Ligue des droits de l'Homme

La Ligue des droits de l'Homme combat les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux en Belgique. Sa Commission jeunesse défend diverses problématiques de droits de l'enfant (aide et la protection de la jeunesse, enseignement, etc.).

Personne de contact : Manuel Lambert
Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles - 02/209.62.87 - ldh@liguedh.be - www.liguedh.org

10) Ligue des familles

La Ligue des familles défend les droits et intérêts des familles. A ce titre, elle soutient des propositions politiques en faveur d'un accompagnement de la parentalité, encourage des solidarités collectives et permet des échanges d'expériences entre parents.

Personne de contact : Jeanne Battello Avenue Emile de Beco 109 à 1050 Bruxelles - 02/507.72.11 - info@liguedesfamilles.be - www.citoyenparent.be et www.laligue.be

11) Plan Belgique

Plan Belgique met les droits de l'enfant au cœur de l'agenda des écoles, des médias et des politiques. Sur un plan international, Plan vise à améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement.

Personne de contact : Anthony Vanoverschelde et Jonathan Moskovic
Galerie Raventstein 3 bte 5 à 1000 Bruxelles - 02/504.60.00 - info@planbelgique.be - www.planbelgique.be

12) Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est constitué de personnes subissant l'appauvrissement et la pauvreté, d'associations, de citoyens, d'académiques... qui, ensemble, luttent contre les inégalités en Wallonie et pour la justice sociale, et ce en confrontation, dialogue et construction avec les pouvoirs publics.

Personnes de contact : Christine Mahy et Anne-Françoise Janssens
Rue Marie-Henriette 12 à 5000 Namur - 081 31 21 17 – info@rwlp.be – www.rwlp.be

13) Service Droits des Jeunes (SDJ) de Bruxelles

Le SDJ Bruxelles est un service d'aide en milieu ouvert qui assure une aide sociale et juridique. Il a pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles.

Personne de contact : Christelle Trifaux

Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - 02/209.61.61 - bruxelles@sdj.be - www.sdj.be

14) UNICEF Belgique

UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il se consacre à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants et au respect de leurs droits, notamment via un travail d'éducation aux droits de l'enfant.

Personne de contact : Maud Dominicy

Boulevard de l'Impératrice 66 à 1000 Bruxelles - 02/230.59.70 - info@unicef.be - www.unicef.be

2.2. La force du travail en réseau

La capacité à rassembler et à travailler ensemble fait de la CODE un réseau vivant et dynamique en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant.

Les réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations qui permettent de bonnes collaborations entre les membres.

En 2016, les membres de la CODE se sont réunis les 19 janvier, 23 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 21 juin (AG), 13 septembre, 18 octobre et 13 décembre.

3. Fonctionnement

3.1. Personnel

En 2016, la CODE a employé trois permanentes tout au long de l'année : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 50%, dans le cadre d'une demande de réduction de travail sous forme d'un congé sans solde) et Fanny Heinrich (CDD jusque juin et CDI, 100%, à partir de juillet 2016). Les permanentes ont contribué aux diverses activités de l'association, chacune ayant ses spécificités.

Frédérique Van Houcke, juriste, travaille depuis avril 2001 pour l'asbl, et assure la fonction de coordinatrice : elle réalise la coordination générale des activités, la gestion administrative et financière et participe à la rédaction d'analyses.

Valérie Provost, psychologue sociale, travaille à la CODE depuis novembre 2005 et est employée en tant que collaboratrice. Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ». Elle travaille en première ligne sur l'étude annuelle de la CODE et participe, avec Fanny, à la tâche de communication (site internet, Facebook, etc.).

Fanny Heinrich, juriste, a été engagée à temps plein à partir de septembre 2015 dans le cadre d'un CDD de 4 mois. Son contrat a ensuite été reconduit dans le cadre d'un second CDD de 6 mois jusque juin. A partir de juillet 2016, elle est sous contrat CDI à temps plein. Fanny participe à la rédaction d'analyses ainsi qu'à la communication (site internet, Facebook, info@lacode, etc.).

Julianne Laffineur, diplômée en sciences politiques, a été engagée dans le cadre d'un CDD d'un peu plus de 4 mois (21 mars-31 juillet). Elle s'est consacrée en première ligne à la recherche sur le placement des enfants à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en FWB.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention de stage entre la CODE et l'UCL, Christina Serbina, en dernière année de Master en droit (UCL), a réalisé un stage à la CODE qui s'est déroulé de février à mars 2016. Caroline Bicacki, également en dernière année de Master en droit (ULB), a pour sa part effectué quelques jours de stage à la CODE de septembre à novembre 2016 dans le cadre d'un stage volontaire.

3.2. Siège social

Depuis le 1^{er} mars 2008, la CODE est locataire principale du 5^{ème} étage du n° 30 de la rue Marché aux Poulets, située à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1^{er} mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008. Un nouveau contrat a été signé en date du 1^{er} mars 2017 et renouvelle le contrat pour une durée de 9 ans.

La moitié de l'espace (deux pièces et accès aux communs) est sous-louée à ECPAT Belgique, depuis mars 2014. Une convention de sous-location prévoit les conditions de cette sous-location. Le loyer et les charges sont partagés à 50%, excepté les frais de chauffage qui sont comptabilisés sur base des frais réels.

La proximité de la CODE avec les autres associations présentes dans l'immeuble (Service Droit des Jeunes de Bruxelles et PF Mineurs en exil, DEI Belgique section francophone, ECPAT, Jeunesse et Droit et Journal droit des jeunes,) permet de bonnes collaborations à différents niveaux.

3.3. Gestion administrative, comptabilité et secrétariat social

Frédérique Van Houcke s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, justification des subsides auprès des pouvoirs subsidiaires, tenue des facturiers et des pièces comptables, congés, etc.).

La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par la coordinatrice.

C.M.G. scrl est également en charge du secrétariat social de la CODE depuis janvier 2008.

La proximité avec le SDJ de Bruxelles (aux 3^{ème} et 4^{ème} étages de la CODE) permet à la CODE de jouir de certaines facilités sur un plan logistique (en particulier d'une grande salle de réunion en cas de besoin).

3.4. Formation du personnel

Cette année, la coordinatrice de la CODE s'est engagée à titre personnel dans une formation de 2 ans en médiation (asbl Trialogues). La formation porte sur divers outils en matière de communication, de gestion de conflits et de médiation, diverses compétences utiles en matière de gestion des relations et de projets. Avec l'accord du CA, 5 jours de formation ont été prestés dans le temps de travail de la CODE.

Par ailleurs, Fanny a bénéficié d'une formation sur Mineurs et police données par Jeunesse et Droit le 11 octobre.

3.5. Affiliation professionnelle

En 2016, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA), qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations - de tous horizons philosophiques - actives en Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Statuts et conseil d'administration

Association de fait au départ (1994), la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006).

Depuis le 16 juin 2015, le Conseil d'administration a été élu, pour une durée de 2 années, de :

- Présidente : Geneviève Huon, représentante d'Amnesty International Belgique francophone,
- Vice-présidente : Ariane Couvreur, représentante d'ECPAT,
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentante de Badje,
- Secrétaire : Anthony Vanoverschelde, représentant de Plan Belgique,
- Administrateurs : Andréa Salcedo, représentante de DEI Belgique et Manuel Lambert représentant de la Ligue des droits de l'Homme.

Andréa Salcedo a quitté DEI en 2016 et a été démissionnaire.

La nouvelle composition du Conseil d'administration a été publiée au Moniteur belge.

5. Financement des activités

En 2016, la CODE a bénéficié de 4 subsides.

Le subside le plus important est celui de l'Education permanente (contrat-programme sur 5 ans). S'y ajoutent, en 2016, 3 subsides annuels (renégociés chaque année). Il s'agit de ceux émanant respectivement du Ministre de la Justice, du Ministre de l'Enfance et du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces subsides permettent de financer les dépenses générales de l'association et de couvrir les divers frais de fonctionnement (en particulier, l'engagement de 3 travailleurs pour l'équivalent de 2 ETP).

L'un d'eux provient du niveau fédéral (Ministre de la Justice). Les trois autres du niveau communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles), précisément du Service de l'Education permanente (Culture), de la Ministre de l'Enfance et du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en sa qualité de coordinateur des questions de droits de l'enfant).

L'historique, le montant et l'utilisation de ces quatre subsides sont détaillés ci-après. Les autres rentrées financières sont précisées ensuite.

5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le subside le plus conséquent de la CODE émane de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de la Culture). Un contrat-programme qui a porté sur une première période de 5 ans (2007-2011) s'est clôturé en décembre 2011. Suite à une évaluation en 2011, un second contrat-programme a démarré en 2012 pour une nouvelle période de 5 ans (2012-2016).

Le subside de l'Education permanente a permis de stabiliser la situation financière de la CODE et offre la possibilité d'envisager les activités sur du long terme. Pour l'année 2016, ce subside s'est élevé à 96.371 euros.

5.2. Ministre de la Justice

La CODE est subsidiée par le Ministre de la Justice depuis novembre 2000. Il s'agit du subside le plus ancien de la CODE, bien qu'il s'agisse d'un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année.

En 2016, la somme de 23.000 euros a été allouée à la CODE, comme à son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (arrêté du 11 septembre 2016).

5.3. Ministre de l'Enfance

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Auparavant, ce subside était affecté aux frais de fonctionnement généraux de l'asbl. Depuis 2015, les subsides doivent désormais être affectés à des projets.

En 2016, à la demande de la Ministre, la CODE a réalisé un état des lieux sur le placement d'enfant à l'hôpital. Un subside de 30.000 euros portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 a été affecté à ce projet (arrêté du 28 juin 2016).

5.4. Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2016, nous avons reçu pour la seconde fois un subside de 10.000 euros du Ministre-Président, en tant que ministre-coordonateur des droits de l'enfant (arrêté du 28 avril 2016).

Ce subside a été affecté à la valorisation de notre étude 2016 et à sa diffusion.

5.5. Autres rentrées financières

Les activités de la CODE sont également subsidiées par les cotisations annuelles des membres (125 euros par an, avec un montant minimum de 25 euros pour les associations disposant de peu de moyens et qui font une demande de réduction de cotisation).

La CODE peut également compter sur la rentrée mensuelle d'une sous-location facturée à l'association partageant ses locaux (pour rappel, depuis mars 2014, il s'agit d'ECPAT, par ailleurs membre de la CODE).

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction des subsides, à la réalisation de rapports divers (financiers et d'activités) et à la recherche de nouveaux subsides nécessitent beaucoup d'investissement et de temps (rendez-vous formels, et informels, etc.).

6. Activités

En 2016, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- 1) Rapportage ;
- 2) Publications (Education permanente et autres) ;
- 3) Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- 4) Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- 5) Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
- 6) Collecte, partage et transmission d'informations ;
- 7) Communication ;
- 8) Planification.

Les activités sont présentées dans les pages qui suivent.

6.1. Rapportage

La CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone la KIRECO, le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique (voyez page 8 : La CODE dans les grandes lignes).

La prochaine échéance est fixée à fin 2017 par le Comité des droits de l'enfant. D'ici là, la CODE poursuit son travail de récolte d'informations et l'élargissement de son expertise à travers son travail de publication(s) d'analyses et études, et ce en étant particulièrement attentive à couvrir au maximum l'ensemble des droits prescrits par la Convention.

6.2. Publications

La CODE publie des articles et des études dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant et de l'enfance de manière générale, ainsi qu'au grand public adulte. Un travail de vulgarisation est réalisé. La perspective prise est très généralement pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.), avec la Convention relative aux droits de l'enfant pour fil conducteur.

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires.

En outre, il arrive que des articles soient écrits par les permanentes à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (Journal du Droit des Jeunes, etc.).

Nos publications 2016 sont détaillées ci-après.

1) Réalisation d'analyses et études

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres (une charte de collaboration a été réalisée en 2014). Toutes les publications de la CODE n'en restent pas moins uniquement des productions de la CODE.

Les thèmes développés en 2016 ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

Ci-après, nous développons les analyses et l'étude publiées durant l'année.

a. Analyses

Voici la liste des analyses publiées durant l'année 2016 :

1. « Les droits de l'enfant ont le blues. Impacts de la crise économique sur les enfants en Belgique », janvier 2016,
2. « Villes 'amies des enfants' : envisager de nouvelles politiques urbaines », mars 2016,
3. « Article 12 : Le droit d'être entendu en justice », mai 2016,
4. « Article 12 : L'avocat du mineur », mai 2016,
5. « Article 12 : Le droit d'agir en justice », mai 2016,
6. « Les droits de l'enfant dans les objectifs de développement durable », juin 2016,
7. « Position de la CODE sur la proposition de loi relative à l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux », juin 2016,
8. « Législation extraterritoriale : lutter contre l'impunité des auteurs d'abus sexuels commis sur des enfants à l'étranger », juillet 2016,
9. « Drogue à l'école : la police a-t-elle sa place en classe ? », septembre 2016,
10. « Du neuf pour les droits de l'enfant à l'école ? », octobre 2016,
11. « Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse : synthèse de l'étude de la CODE », octobre 2016,
12. « Enfants en situation de handicap : le chemin vers l'école semé d'embûches », novembre 2016,

13. « L'extrascolaire au cœur de l'intégration », décembre 2016,
14. « Mes droits face à la police », décembre 2016,
15. « Santé psychique des MENA. Partie I : État de la situation des violences subies », décembre 2016.

Toutes nos analyses sont disponibles dans la rubrique « Publications » de notre site Internet www.lacode.be.

b. Etude

En 2016, la CODE a consacré son étude à la situation des enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en FWB et qui y séjournent pour des durées excessives.

En effet, aujourd'hui, des enfants peuvent ainsi être confiés à un hôpital dans le cadre d'une mesure de placement, et y séjourner parfois pour de longues périodes alors qu'ils ne nécessitent pas ou plus de soins de santé. L'entrée à l'hôpital peut se faire de diverses manières : via le service des urgences, dans les jours qui suivent la naissance de l'enfant...

Nommés par certains « bébés ou enfants parqués », leur problématique se situe à la croisée des thématiques de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la santé, et est bien connue des professionnels de terrain, tout en étant relativement invisible pour le grand public.

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), déjà interpellée par l'atteinte faite à leurs droits, a réalisé un état des lieux de la situation, à la demande des Ministres de l'enfance et de l'aide à la jeunesse.

Cette demande s'est appuyée sur la proposition de résolution parlementaire du 3 février 2016 relative aux bébés hospitalisés faute de places dans une structure adaptée, dits « bébés parqués ».

La mission de recherche a porté sur un état des lieux de la situation d'enfants de 0 à 12 ans faisant l'objet d'une mesure de placement à l'hôpital en Fédération Wallonie-Bruxelles, et sur l'élaboration de recommandations en vue d'assurer un meilleur respect de leurs droits. L'état des lieux portait plus précisément sur une récolte de chiffres, ainsi que de motifs expliquant la mesure de placement à l'hôpital et des durées de séjours à l'hôpital.

Elle a notamment été réalisée sur base d'entretiens menés d'avril à juin 2016 avec des professionnels de la santé et de l'Aide à la jeunesse, et a concerné des hôpitaux davantage confrontés à la problématique ou ayant développé des pratiques spécifiques sur cette question (à Bruxelles, Mons, Charleroi et Liège). Elle n'a donc pas visé l'exhaustivité de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette étude a permis d'attirer l'attention du grand public sur cette problématique importante, l'hôpital ne constituant clairement pas un lieu adéquat de séjour pour les enfants. Elle a aussi permis à la CODE de rencontrer de nouveaux acteurs de l'Aide à la jeunesse et de la santé.

Tout au long de l'année 2016, la CODE a par ailleurs poursuivi son travail de diffusion de l'étude 2015, « Sale temps pour les enfants. L'impact de la crise sur les droits de l'enfant en Belgique », qui a été distribuée à divers moments (conférences, festival ZERO>18, ...).

2) Publications par des membres et partenaires

Régulièrement, notre travail est diffusé dans les revues de nos membres et partenaires privilégiés, mais aussi sur leurs sites Internet et pages Facebook. Ces relais de notre travail peuvent prendre différentes formes : publication d'analyse telle quelle, publication d'une analyse retravaillée, encart (sites Internet) et post (pages Facebook) au sujet d'une analyse, d'une étude, d'un communiqué de presse, d'une prise de position...

Citons les publications papier suivantes : Le Ligeur (tiré à 45.000 exemplaires), Badje-info (1.200 exemplaires), Partenaire (ATD Quart Monde, 13.000 exemplaires), Journal du Droit des Jeunes (JDJ, 800 exemplaires ; notons que Valérie est membre du comité de rédaction du JDJ), Jef (Conseil de la Jeunesse, 18.000 exemplaires), Chronique de la Ligue des droits de l'Homme (3000 exemplaires lors d'un numéro publié en papier en janvier-février ou téléchargeable toute au long de l'année sur Internet). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligeur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Partenaire, JEF).

Notons que la CODE est membre du comité de rédaction du JDJ.

Notre travail est également diffusé sur des sites Internet et page Facebook autres que ceux de la CODE. Pour ce qui est d'Internet, citons en particulier le centre de documentation Brudoc/CDCS-CMDC qui, depuis 2013, relaie nombreuses de nos publications (près de 50 à ce jour, soit une dizaine de plus par rapport à l'année 2015) dans son catalogue documentaire du secteur social-santé bruxellois (de manière intéressante, Brudoc rend possible le téléchargement en ligne, tout en offrant des liens divers vers les publications de la CODE). De son côté, le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) propose par exemple le téléchargement direct de nos études 2012 et 2013 « Droits de l'enfant et relations enfants placés-familles ». Enfin, notons notre contribution au site www.bruxellestempstlibre.be, destiné au grand public, qui propose un article sous le titre « L'accueil extrascolaire comme droit de l'enfant ». Des relais sur d'autres sites Internet existent très certainement, sans pour autant avoir été repérés par la CODE. Même chose

pour Facebook : tous les partages ne sont pas visibles (même si on peut remarquer qu'ils sont de plus en plus nombreux).

b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2016 :

- 2 février : Communiqué de presse suite à la publication de l'étude « sale temps pour les enfants (2015) de la CODE.
- 31 mai : Communiqué de presse de la PF Mineurs en exil, « Des enfants avec leurs parents à la rue, de nouveau abandonnés par les autorités ».
- 20 juin, communiqué de presse suite à la publication de l'analyse « Position de la CODE sur la proposition de loi relative à l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux »
- 28 juin : signature d'une Position commune concernant les nouvelles politiques européennes pour contenir la migration, coordonné par Save the Children EU.

6.3. Suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)

Le travail de la CODE se structure autour des droits prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant, et donc également autour des Observations finales du Comité des droits de l'enfant émises à l'attention de l'État belge. Les dernières datent de 2010. Ce sont autant de « dossiers thématiques » suivis par la CODE. Dans les lignes qui suivent, nous présentons un rappel de la situation pour chacun d'entre eux (par ordre alphabétique²), ainsi que le suivi effectué par la CODE en 2016.

1) Aide à la jeunesse

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciaire) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents.

En 2016, la CODE a consacré son étude à la situation des enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en FWB et qui y séjournent pour des durées excessives.

En effet, aujourd'hui, des enfants peuvent ainsi être confiés à un hôpital dans le cadre d'une mesure de placement, et y séjournent parfois pour de longues périodes alors qu'ils ne nécessitent pas ou plus de soins de santé. L'entrée à l'hôpital peut se faire de diverses manières : via le service des urgences, dans les jours qui suivent la naissance de l'enfant...

Nommés par certains « bébés ou enfants parqués », leur problématique se situe à la croisée des thématiques de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la santé, et est bien connue des professionnels de terrain, tout en étant relativement invisible pour le grand public.

Suivi de la CODE en 2016 :

- Étude sur le placement d'enfants dans les hôpitaux par l'aide à la jeunesse. Voyez plus haut.
- Analyse de synthèse publiée en octobre 2016.
- Position de la CODE sur la proposition de loi relative à l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux », juin 2016. Cette position a fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 20 juin 2016.

² Certains travaux de la CODE, au croisement de différents thèmes (par ex. Aide à la jeunesse et famille) se retrouvent parfois dans plus d'une rubrique.

2) Droits de l'enfant dans le contexte international

De manière générale, la CODE porte une attention particulière sur les politiques belges en matière de droits de l'enfant sur le niveau international.

Suivi de la CODE en 2016 : Publication de :

- « Les droits de l'enfant dans les objectifs de développement durable », juin 2016.
- « Législation extraterritoriale : lutter contre l'impunité des auteurs d'abus sexuels commis sur des enfants à l'étranger », juillet 2016.

3) Enseignement, accueil et extrascolaire

En Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, les droits de l'enfant sont insuffisamment respectés en matière d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et de temps libre. L'enseignement reste très largement inégalitaire, et l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, parfois dès l'enseignement maternel.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE en matière d'intégration des élèves porteurs de handicaps.

Suivi de la CODE en 2016 : Publication de :

- « Drogue à l'école : la police a-t-elle sa place en classe ? », septembre 2016.
- « Du neuf pour les droits de l'enfant à l'école ? », octobre 2016.
- « Enfants en situation de handicap : le chemin vers l'école semé d'embûches », novembre 2016.
- « L'extrascolaire au cœur de l'intégration », décembre 2016.

3) Famille

Les enfants séparés de leurs parents suite à un placement, dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, sont rarement dans les meilleures conditions pour nourrir leur relation et donc pour maintenir ce qui les unit au-delà des difficultés. Pour le dire autrement, le placement sépare les familles, alors même qu'il devrait durer le moins de temps possible.

Divers obstacles empêchent ces relations (les motifs du placement, mais aussi la distance géographique, la durée du placement, les conditions de vie de la famille, etc.). Et, dans bien des cas, les relations enfant-famille ne constituent pas une priorité pour des raisons de moyens, de formation, d'accompagnement et/ou de priorité à donner.

La CODE a consacré son étude 2016 à la situation des enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse.

Suivi de la CODE en 2016 :

- Étude sur le placement d'enfants dans les hôpitaux par l'aide à la jeunesse « Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? », décembre 2016. Voyez plus haut.
- « Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse : synthèse de l'étude de la CODE », octobre 2016.

4) Justice

En matière de justice juvénile, le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

La CODE a consacré 3 analyses au droit à la participation en matière de Justice, ainsi qu'une analyse sur les droits des mineurs face à la police.

Suivi de la CODE en 2016 : Publication :

- « Article 12 : Le droit d'être entendu en justice », mai 2016.
- « Article 12 : L'avocat du mineur », mai 2016.
- « Article 12 : Le droit d'agir en justice », mai 2016.
- « Mes droits face à la police », décembre 2016.

5) Migration

Les mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA) qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Ils se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil, la tutelle (des améliorations du fonctionnement du système de tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité, etc. La situation des mineurs étrangers a été particulièrement critique depuis 2015, suite à la « crise de l'accueil », qui a conduit de très nombreux migrants sur les routes d'Europe.

Suivi de la CODE en 2016 :

- Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année, par différents biais.
- Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon ses forces vives, à ses activités. La Plate-forme est coordonnée par Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles.

- La CODE a publié 1 analyse sur la santé psychique des MENA. Il s'agit du 1^{er} volet de 3 analyses. Elle s'intitule : « Santé psychique des MENA. Partie I : État de la situation des violences subies », décembre 2016.
- L'organe d'avis de la CNDE s'est également penché sur cette question et a publié une recommandation qui a largement été diffusée (accompagnée d'un communiqué de presse) notamment auprès des politiques compétents.
- Participation au groupe permanente de suivi de la CIDE de l'OEJAJ sur la situation des enfants en migration (not. visite du Petit Château, centre d'accueil fédéral).

6) Participation

La CODE relève que ce qui est réalisé en matière de participation des enfants s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables (enfants vivant dans des milieux défavorisés, en migration, porteurs de handicaps et hospitalisés, en psychiatrie). Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

Suivi de la CODE en 2016 :

L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est continue et transversale. Cette question a été notamment incluse dans les analyses 2016, et plus particulièrement dans quatre d'entre elles :

- 3 février : RDV avec Juan Verlinden, avocat des mineurs, et le 25 février avec Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, et son collaborateur Serge Léonard sur le droit à la participation des mineurs en lien avec la justice.
- « Article 12 : Le droit d'être entendu en justice », mai 2016.
- « Article 12 : L'avocat du mineur », mai 2016.
- « Article 12 : Le droit d'agir en justice », mai 2016.
- « Villes 'amies des enfants' : envisager de nouvelles politiques urbaines », mars 2016.

7) Pauvreté

Bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître ces dernières années : près d'un cinquième des enfants y vivent dans la pauvreté ou en risque de pauvreté ; les différences entre les régions sont marquées : 10,1% d'enfants concernés en Flandre, 18,4% en Wallonie, et 26,5% (voire même 40% selon certaines études) à Bruxelles. La crise économique de 2008 a clairement détérioré les situations des familles.

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de ses droits (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la

scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc.) et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

La plupart des mesures mises en place n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait de l'inadéquation entre les politiques et les réels besoins des personnes, et aussi de la grande distance pouvant exister entre, d'un côté, les professionnels et les logiques institutionnelles et, de l'autre, ces publics.

Suivi de la CODE en 2016 :

- La pauvreté est une problématique transversale au cœur des préoccupations de la CODE, en particulier de ses études 2014 (anniversaire de la Convention), 2015 (effets de la crise) et 2016 (placement de l'enfant à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse).
- Durant l'année 2016, la CODE a poursuivi sa diffusion de l'étude de 2016 « Sale temps pour les enfants ! L'impact de la crise sur les droits de l'enfant en Belgique » via divers canaux.
- La CODE a également publié une analyse de synthèse de l'étude, intitulée : « Les droits de l'enfant ont le blues. Impacts de la crise économique sur les enfants en Belgique », janvier 2016.

8) Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant

De longue date, la CODE relève un manque de coordination dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées entre divers niveaux de pouvoir. Cette inquiétude est renforcée par le possible transfert de compétences dites usurpées du Fédéral vers les Communautés. Ce dossier n'a pas évolué depuis 2013, et nous y resterons particulièrement attentifs.

En réponse aux Observations finales de 1995 et de 2002, la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) a été créée en 2007. La CODE en est membre avec voix consultative (depuis sa mise en place). Depuis juin 2016, la Commission est constituée d'un bureau, d'un organe d'avis et d'un organe intergouvernemental ; la CODE est membre de son organe d'avis.

Rappelons que les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas la définition de politiques suffisamment ambitieuses, qui restent par ailleurs très peu coordonnées entre différents niveaux de pouvoir.

Suivi par la CODE en 2016 :

- Participation aux travaux de la CNDE, tant au niveau de son assemblée générale que de sa récolte d'indicateurs nationaux en matière de droits de l'enfant (activités).
- Membre de l'organe d'avis de la CNDE depuis juin 2015, et ce pour une durée de deux ans ; comme son nom l'indique, l'organe est chargé d'une mission d'avis.
- Nombreuses furent les recommandations émises par la CODE en 2016 qui soulignent, une fois de plus, le besoin urgent d'une coordination des politiques en matière de droits de l'enfant. Ce point d'attention est transversal.

b. Diffusion des rapports et des Observations finales et suivis

La diffusion à la fois des rapports et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant et de leurs suivis sont essentiels en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application de la Convention par tous (politiques, professionnels du secteur, grand public, enfants eux-mêmes).

Suivi de la CODE en 2016 :

- Suivi des rapports et Observations finales du Comité, mais aussi du Rapport alternatif 2010.
- Analyse des Observations finales du Comité (intégrées dans les publications de la CODE).
- Préparation du travail en vue du rapport alternatif de 2017.
- Large diffusion de notre étude 2014 qui a porté sur les 25 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant.

c. Éducation aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant

A ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école accessible à tous les élèves dès le début de l'enseignement primaire et jusqu'à la fin du secondaire. Les activités ne sont pas systématiques, et dépendent d'initiatives individuelles (chefs d'établissement, enseignants,...).

Suivi de la CODE en 2016 :

- Sensibilisation, information et formation, dans la lignée des recommandations du Comité.
- Diffusion de toutes nos publications, et en particulier de l'étude 2014 (sur les 25 ans de la Convention) dans laquelle l'accent est mis sur l'importance d'éduquer aux droits de l'enfant.
- Analyse sur les droits de l'enfant à l'école sous le titre « Du neuf pour les droits de l'enfant à l'école ? », octobre 2016.

9) Santé

Depuis plusieurs années, différentes études rappellent le mauvais classement général de la Belgique concernant la santé, la sécurité, les comportements à risques (tabac, grossesses précoces,...) et le bien-être subjectif des enfants.

Suivi de la CODE en 2016 :

- Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une grande attention de la CODE, de manière transversale.
- Dans son étude 2016, la CODE s'est intéressée à la situation des enfants placés par l'Aide à la jeunesse à l'hôpital. Voyez ci-dessus.
- La CODE a publié le premier volet de 3 analyses sur la santé psychique des MENA, sous le titre « Santé psychique des MENA. Partie I : État de la situation des violences subies », décembre 2016.

10) Violence

Dans le Rapport alternatif de 2010, la violence à l'égard des enfants se retrouvait évoquée à différents niveaux : violences institutionnelles (pauvreté, enfermement...), châtiments corporels (question non légiférée en Belgique), maltraitance psychologique et/ou physique.

Suivi de la CODE en 2016 :

- Les enfants de catégories vulnérables, dont on sait combien ils sont en plus grand risque d'être confrontés à des violences institutionnelles, ont fait l'objet d'analyses spécifiques de la part de la CODE. Une attention a ainsi été portée aux mineurs étrangers (deux analyses), aux mineurs en conflit avec la loi (analyse sur l'enfermement), aux enfants porteurs de handicaps (analyse sur l'éducation inclusive), et aux enfants en situation de pauvreté (étude 2016 sur l'impact de la crise).
- Notons que dans le cadre de notre étude sur les enfants placés à l'hôpital, certains professionnels n'ont pas hésité à évoquer la situation de certains enfants qui séjournent comme de la maltraitance institutionnelle.

6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail

La CODE travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Il s'agit là de l'essence du travail de la CODE. Ce travail s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Mais aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à plusieurs groupes de travail. Ci-après, nous détaillons nos collaborations 2016 par ordre alphabétique. Notons que cette liste n'est pas exhaustive, la CODE veillant à être en contact avec tout partenaire associatif ou institutionnel, en fonction des dossiers traités.

1) Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

La CODE est membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) depuis le 19 avril 2012. Le CIDE est au départ le fruit d'un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL) et la section belge francophone de Défense des enfants international (DEI). Sa mission est de contribuer au débat et à la réflexion sur la place de l'enfant et de la jeunesse au sein du monde actuel, notamment en suscitant et en soutenant un dialogue entre les acteurs préoccupés par ces questions, quel que soit leur ancrage disciplinaire. Poursuivant l'objectif d'être au cœur de la complémentarité du monde académique et des acteurs de terrain, le CIDE est également associé aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) et à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement: la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant, auquel la CODE prend part comme intervenant.

Le 4 mars 2016, la CODE a proposé un cours intitulé « État de la situation des droits de l'enfant en Belgique », en collaboration avec Maud Dominicy d'UNICEF Belgique. Elle a participé à la réunion du 5 septembre et a fait partie du jury d'une TFE.

2) Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE) depuis sa création en 2007. Elle en est membre avec voix consultative.

Depuis 2015, la CODE est par ailleurs devenue membre d'un groupe d'avis constitué d'experts en matière de droits de l'enfant qui a été mis en place lors de l'assemblée générale

du 8 juin. En 2016, la CODE a participé aux réunions des 15 janvier, 22 février (séance plénière), 24 mars et 24 octobre.

En 2016, le groupe d'avis a travaillé sur le suivi de l'avis relatif à la situation des mineurs dans la migration et son suivi ; ainsi qu'un avis sur les sujets de préoccupation en vue de l'élaboration du rapport officiel sur l'application de la Convention destiné au comité des droits de l'enfant.

3) Délégué général aux droits de l'enfant

Cette année a été encore marquée par une bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant dans le cadre de l'organisation du Festival des droits de l'enfant mais aussi, comme chaque année, autour de la date d'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et à différents autres moments plus informels.

La CODE a notamment rencontré le Délégué le 2 février pour évoquer divers dossiers, notamment la mise en œuvre du droit à la participation des mineurs dans le secteur de la Justice et le 24 novembre en vue de l'élaboration des prochains rapports alternatifs destinés au Comité des droits de l'enfant.

4) Eurochild

La CODE entretient une bonne collaboration avec Eurochild, réseau européen actif en matière de droits de l'enfant, même si, pour le moment, elle ne souhaite pas devenir membre en tant que tel. Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité d'un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'Eurochild.

5) Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales et pour le suivi et la préparation du prochain rapport alternatif (réunions des 6 juin et 25 octobre).

6) CRIN et Child Rights Connect

La CODE est membre du Réseau d'information des droits de l'enfant (Child Rights International Network - CRIN), réseau mondial indépendant qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de

l'enfant : ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales (OIG), institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant. Cette association siège à Londres.

La CODE est aussi en contact avec Child Rights Connect (ancien Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant), qui est une coalition d'organisations internationales et non-gouvernementales travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Child Rights Connect soutient la participation des ONG, particulièrement celle des coalitions nationales, dans le processus de rapportage au Comité sur les droits de l'enfant. Il soutient également ces ONG/coalitions dans d'autres activités en relation avec la mise en œuvre de la Convention. Cette association est basée à Genève.

7) Réseau Prévention Harcèlement

Le Réseau Prévention Harcèlement a été créé en suivi de deux conférences sur le harcèlement à l'école en 2014 et 2015. Ce groupe de travail est notamment coordonné par un collectif d'associations et de chercheurs universitaires. La CODE a aussi participé à la réunion du 15 juin.

Le 28 novembre, la CODE a proposé une formation sur le harcèlement à l'école à une septantaine de policiers à la demande d'un service de prévention de la police bruxellois, en collaboration avec le SDJ Bruxelles.

8) Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunions des 30 juin et 16 décembre).

9) Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner notamment un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA). La Plate-forme comporte divers groupes de travail : MENA, familles en migration, détention, ...

En 2016, la CODE a suivi les travaux des groupes de travail relatif aux MENA et détention des familles avec enfants mineurs (réunions du 12 janvier, 15 juin, 7 septembre, 27 octobre, 28 novembre et 6 décembre).

Le 8 juin, la CODE a également participé à la conférence « Les enfants en exil : des enfants

comme les autres avec un parcours pas comme les autres », organisée par la PF Mineurs en exil.

10) What do you think

La CODE participe aux groupes de pilotage du projet What do you think qui travaille actuellement à la récolte de témoignages de mineurs en migration, à travers un large processus participatif (réunions du 6 juin et du 2 décembre).

6.5. Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant

La CODE a notamment pour mission de développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant. Elle réalise diverses activités pour ce faire.

1) Festival ZERO>18

Depuis 2011, la CODE est invitée, par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à participer aux réunions du Comité organisateur du Festival des droits de l'enfant. Intitulé Festival ZERO>18, il se tient à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Son Comité d'accompagnement est composé de représentants respectivement du Cabinet ministériel, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant, de Badje et de la CODE.

En 2016, le Comité d'accompagnement s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le programme (notamment diverses activités culturelles), la communication, le déroulement d'un Village des droits de l'enfant, etc. La CODE a participé aux réunions suivantes : 22 janvier, le 15 avril, 26 mai, 23 juin, 12 juillet, 1^{er} septembre, 7 octobre et 15 décembre. Cette année, à Bruxelles, la coordination de l'évènement a été confiée à Badje, membre de la CODE, qui s'est attelé à rendre l'évènement plus cohérent, participatif et durable. Les valeurs mises en œuvre nous permettent de penser que le Festival évolue vers un évènement de plus en plus en adéquation avec les droits de l'enfant (participation, accessibilité, etc.).

Le Festival s'est déroulé le 20 novembre à Bruxelles (Flagey). Il s'est aussi décentralisé à travers divers évènements qui se sont déroulés dans d'autres villes et qui étaient subsidiés par la FWB dans le cadre d'un appel à projets.

L'édition 2016 du Festival a été un succès, et ce en termes de participation du grand public, d'intérêt, de variété du programme et de qualité des animations.

2) Présentations

Dans un objectif d'éducation permanente, les permanentes sont disponibles pour effectuer des présentations sur divers thèmes de droits de l'enfant, sur demandes extérieures (politique, associations, école, citoyens,...).

Cette année, une formation générale sur la situation des droits de l'enfant a été donnée le 4 mars dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant et un module de sensibilisation sur le harcèlement à l'école a été proposé le 28 novembre à des policiers dans le cadre d'une semaine thématique sur le harcèlement.

6.6. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se matérialisent notamment via courriers électroniques, rencontres, etc. Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et évènements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet et notre page Facebook sont des outils importants.

Le passage d'informations se réalise en particulier lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2016, outre sa participation à plusieurs groupes de travail³, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts afin de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Les travaux de la CODE sont aussi cités ou utilisés par d'autres.

1) Participation à diverses conférences, journées d'étude, formations, etc.

Pour l'année 2016, on retiendra notamment :

- 25 et 26 janvier : journées d'étude « Avant-projet de décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse », organisées par le CIDE, Namur.
- 25 janvier : évènement film-débat « Familles pauvres : soutenir le lien dans la séparation », organisé par ATD Quart monde en présence du ministre Rachid Madrane, Bruxelles.
- 15 février : conférence européenne « Children's Rights Behinds Bars », Comité économique et social européen, organisé par DEI Belgique, Bruxelles.
- 1^{er} mars : journée d'étude « Sois grand et tes droits ?, La majorité pénale, sexuelle, civile en questions », organisé par le CEMOME, Bruxelles.
- 18 avril : colloque « Colloque sur la pauvreté infantile et juvénile 18 avril!!! », organisé par le CPAS de Saint Gilles.

³ Voir ci-dessus : le point 6.4.

- 27 mai : Commission de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance sur la situation des enfants placés en hôpital trop longtemps, SAJ Mons.
- 8 juin : conférence « Les enfants en exil : des enfants comme les autres avec un parcours pas comme les autres », organisée par le Plate-forme mineurs en exil.
- 18 août : présentation de l'International Detention Coalition (IDC), PF Mineurs en exil, Bruxelles.
- 5 octobre : journée d'étude « Jeunes aidants proches », organisée par Jeunes aidants proches et La Braise, Bruxelles.
- 6 octobre : journée d'étude « Nos futurs », organisée par le Forum-Bruxelles contre les inégalités, Bruxelles.
- 11 octobre : formation « Police et jeunes : convocation, audition et dépôt de plainte... », Jeunesse et Droit, Bruxelles.
- 13 octobre : journée d'étude « Crise des réfugiés, crise de l'accueil des demandeurs d'asile », organisée par le service de santé mentale Ulysse et le réseau « santé mentale en exil », Bruxelles.
- 10 novembre : journée d'étude « L'extrascolaire sans barrières », organisée par Badje et la FRB.
- 23 novembre : Job Day, UCL, Louvain-la-Neuve.
- 28 novembre : formation donnée par la CODE concernant le harcèlement dans le cadre de la Quinzaine 2016 de l'Assistance Policière aux Victimes.

2) Abonnements à des lettres d'infos

La CODE est abonnée à une trentaine de lettres d'information qui permettent de récolter des informations (événements, actualités, travail de fond) et d'alimenter le travail en réseau. Ces lettres émanent tant d'associations que de partenaires institutionnels.

3) Rencontres

Sans être exhaustif, pour l'année 2016, citons notamment les rencontres suivantes :

- 3 février : RDV avec Juan Verlinden, avocat et médiateur, Centre de médiation « La grande porte », Bruxelles.
- 16 février : RDV avec Natasja Wartel au sujet du harcèlement chez les jeunes, Centre d'étude Jean Gol (MR).
- 25 février : RDV avec Bernard Devos DGDE et Serge Léonard, concernant les droits du mineur en justice.
- 7 mars : entretien avec Anouchka De Beys (directrice et psychologue) de l'asbl de parrainage « Hisser-haut ».
- 21 mars : RDV avec des étudiantes sur la problématique du harcèlement à l'école.
- 21 mars : entretien téléphonique avec Jean Spinette, président du CPAS de Saint-Gilles, en vue du colloque pauvreté du 18 avril.

- 28 avril : RDV avec Stéphanie Thoron, députée-bourgmestre MR, informations générales sur les droits de l'enfant.
- 3 mai : RDV avec Caroline De Man, JDJ au sujet des relations enfants et familles.
- 12 mai : RDV avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités, en vue d'une candidature comme membre.
- 19 juillet : RDV avec Najette Lammouar et Annick Gonda, service de prévention de la police en vue d'une formation sur le harcèlement à l'école aux policiers.
- 1^{er} août : RDV avec Katja Fournier, PF Mineurs en exil, sur l'impact psy de la migration sur les enfants.
- 20 septembre : RDV téléphonique avec Maud Stiernet, La porte ouverte (familles d'accueil).
- 26 septembre : RDV avec le service de prévention de la police.
- 8 novembre : RDV avec David Besschops et Gery Legrelle, Filiatio.
- 10 novembre : RDV Jonathan Moscovic et Anthony Vanoverschelde, Plan Belgique
- 14 novembre : RDV avec Diane Huppert, Yapaka, sur la garde alternée.
- 15 novembre : RDV avec Xavier Polfliet, SDJ Bruxelles, concernant les relations jeunes et police.

L'étude 2016 portant sur le placement d'enfants par l'AAJ à l'hôpital en FWB a reposé sur de nombreux entretiens avec des professionnels de la santé, de l'enfance ou de l'aide à la jeunesse.

Au total, 16 entretiens ont été menés avec 27 professionnels issus des secteurs de la santé (hôpitaux), de l'Aide à la jeunesse, et du judiciaire, et ce, dans les arrondissements du Hainaut (divisions de Mons et de Charleroi), de Bruxelles et de Liège (détails dans le tableau ci-après).

L'équipe de recherche de la CODE a bénéficié du soutien d'un Comité d'accompagnement issu des secteurs de l'enfance et de l'Aide et à la jeunesse. Des réunions ont permis de faire le point sur l'avancement, d'échanger des informations et de débattre en particulier de points plus sensibles.

Le tableau repris dans les pages suivantes énumère les entretiens effectués et les réunions auxquelles l'équipe de recherche a participé.

Date	Ville	Instance	Nom	Prénom	Fonction
15 mars	Bruxelles	ONE	Segers et Dachy	Jessica et Aurore	Service SOS enfants
21/03	Bruxelles	FWB	-	-	Réunion du comité d'accompagnement + invités : membres de l'aide à la jeunesse
12/04	Bruxelles	FWB	-	-	Réunion du comité d'accompagnement + invités :

					représentants des hôpitaux
15/04	Mons	SAJ	Declercq	Guy	Conseiller
18/04	Charleroi	SAJ	Robert	Christine	Responsable section prévention générale
			La Corte	Lydia	Conseillère
18/04	Charleroi	SPJ	Bodart	Myriam	Directrice
			Anciaux	Anne	Responsable de la section administrative
19/04	Bruxelles	HUDERF	Delvenne	Véronique	Chef de service pédopsychiatrie
			Goban	Vildan	Médecin responsable des urgences pédopsychiatriques
27/04	Bruxelles	Hôpital Saint-Luc	de Becker	Emmanuel	Pédopsychiatre /Coordinateur SOS Enfants
			Chapelle	Stéphane	Assistant social (SOS Enfants)
28/04	Bruxelles	Hôpital Saint-Pierre	Van Thournout	Brigitte	Pédopsychiatre / Coordinatrice SOS Enfants
02/05	Charleroi	CHU Charleroi	Schurmans	Thierry	Chef de service pédiatrie – néonatalogie
			Lejeune	Philippe	Directeur général
03/05	Mons	CHU Ambroise Paré	Van Steirteghem	Samuel	Chef de service de pédiatrie
03/05	Mons	CHR Mons-Hainaut	Schonne	Isabelle	Chef de service de pédopsychiatrie
			Giorgi	Anna-Marie	Psychologue et psychiatre de liaison
			Thibaut	Dominique	Responsable du service social
10/05	Charleroi	GHDC	Hemseloet	Nathalie	Chef de service en pédiatrie
			Lassoued	Hajer	Pédiatre
10/05	Charleroi	Tribunal de la jeunesse	Hallet	Pierre-André	Juge de la jeunesse
12/05	Bruxelles	Tribunal de la jeunesse	Velge	Jean-François	Juge de la jeunesse
13/05	Liège	CHC Montegnée	Monville	Christine	Assistante sociale / Coordinatrice SOS Enfants
			Schlesser	Patrick	Pédiatre, SOS Enfants
18/05	Bruxelles	FWB	-	-	Réunion du comité d'accompagnement
20/05	Mons	Epicura	Maka	Michel	Pédiatre
			Homerin	Jean	Conseiller santé mentale
			Lemal	Florence	Infirmière
23/05	Charleroi	APEP – SOS	Delattre	Thérèse	Pédiatre, APEP (Equipe SOS Enfants)
27/05	Mons	CCAEMM	Declercq	Guy	Réunion de la Commission de

					coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance (CCAEMV) ⁴
03/06	Bruxelles	SAJ	Delcommune	Jean-Marie	Conseiller
23/06	Bruxelles	FWB	-	-	Réunion du comité d'accompagnement
07/07	Bruxelles	FWB	-	-	Réunion du comité d'accompagnement

4) Relais par des partenaires

La CODE a pour objectif de diffuser largement son travail, notamment compte tenu de sa mission d'éducation permanente. Nous constatons que notre travail est utilisé par d'autres dans divers cadres. En voici quelques illustrations :

Des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais d'autres également. Ainsi, le portail officiel belgium.be propose une rubrique « droits de l'enfant » (dans la rubrique Famille/Enfants), qui reprend une dizaine d'adresses et de sites Internet. Le premier est celui de la CODE.

Des liens vers notre site existent aussi sur les sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale, d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, de l'ONE, de journal-essentiel.be (« L'Essentiel, l'information simple comme bonjour »), de Yapaka, etc. Certaines de nos publications sont par ailleurs évoquées sur des forums, entre particuliers.

Parallèlement, plusieurs supports professionnels (papiers et électroniques) reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Agence Alter, mais aussi Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ), Yapaka (notamment dans son clin d'œil « Yapaka demande l'abaissement de l'âge des amendes administratives à 3 ans », 1^{er} avril 2014), le site de la Fédération des Ecoles de Devoirs, ainsi que le « Portail des instituteurs » des éditions de Boeck (référence, notamment, à nos analyses sur le harcèlement à l'école). Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'Education permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association. Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles, etc.

⁴ Voir liste des personnes présentes en annexe n°2.

Les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes, étudiants, etc. qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant enrichit également leurs réflexions.

5) Relais dans la presse

La presse est clairement un moyen indispensable pour faire circuler notre travail en ce qu'il est particulièrement utile et performant pour toucher le grand public. D'ailleurs, comme chaque année, la CODE a publié ou été cosignataire de plusieurs communiqués, lettres ouvertes, etc. (voyez plus haut).

Voici le compte-rendu des contacts presse de cette année :

- 15 février : interview de Caroline Fixelles, Journal Vers l'avenir, concernant l'étude CRIN plaçant la Belgique en 1^{ère} position en matière d'accès à la justice pour les enfants.
- 23 février : interview de Radio Contact, concernant l'étude 2015 « Sale temps pour les enfants ».
- 2 mars : interview par Christine Ruol pour les Niouzz (RTBF), concernant l'étude 2015 « Sale temps pour les enfants ».
- 6 juillet : interview d'Edouard Dufrasne, journaliste à BFMTV France, sur la thématique des châtiments corporels.
- 7 octobre : interview de Cédric Vallet, Alter Echos, concernant l'analyse « Fouilles anti-drogues à l'école ».

6.7. Communication par la CODE

En 2016, la CODE a poursuivi son travail de communication (fond et forme) vers le grand public et le public professionnel. Les permanentes y sont particulièrement attentives, et ce à différents niveaux : vulgarisation, graphisme de l'étude annuelle, canaux de communication (site Internet, page Facebook et LinkedIn, envois MailChimp...).

1) Informations aux membres et aux partenaires

La CODE envoie et transfère très régulièrement des informations aux membres par mail.

Une lettre d'information a été élaborée afin d'envoyer régulièrement des infos aux membres et aux partenaires, sous une forme MailChimp. A cette fin, Fanny avait bénéficié d'une formation MailChimp fin 2015.

Mailchimp a été utilisé pour diffuser les analyses et étude à la presse, aux membres, aux politiques et aux professionnels. Cet outil permet une meilleure lisibilité de l'impact de nos publications (suivi des personnes qui ont ouvert le mail, le document attaché, etc.).

Une base de plus de 500 contacts MailChimp (citoyens, associations, presse, politiques) a été constituée.

2) Site Internet

Notre site Internet www.lacode.be (qui a été créé en 2003, puis remodelé en 2009) présente des informations sur la CODE et ses membres (synthétisées courant 2017), un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, nos publications, des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles, ainsi qu'une section de documentation (toutefois supprimée en 2017 par manque de contenu, redondant avec d'autres sections du site). Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public adulte. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2016-2017, il a bénéficié d'une moyenne de 130 visites par jour (avec des pics allant jusqu'à 363 visites sur une journée, lors de la diffusion d'offres d'emploi), soit une augmentation importante par rapport à l'année 2015 (qui comptait une moyenne de 81 visites du site par jour). Les thèmes des publications de la CODE les plus visités ont concerné respectivement l'aide et la protection de la jeunesse (3,4%), la pauvreté et la mendicité (1,9%) et la justice (1,8%). Depuis plusieurs années, les publications en lien avec, d'une part, l'aide à et la protection de la jeunesse, et, d'autre part, la pauvreté sont dans le « top 3 » des sections du site les plus visitées et téléchargées.

Le site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques « Actualités » et « Agenda ». La rubrique « Actualités » reprend notamment l'information relative à de nouveaux sites, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique « Agenda » annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. sélectionnés par les permanentes ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

Depuis le début de la création du site, tous documents confondus, la section relative aux publications est la plus consultée (36,6% des visites). Viennent ensuite celles relatives à la présentation de la CODE (23,6%), aux actualités (19,1%) et à l'agenda (14,8%). Nous constatons une augmentation des visites de la rubrique agenda depuis 2015.

Enfin, comme précisé plus haut (section « Relais par des partenaires »), de nombreux sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE. Les visites se font d'ailleurs en grande partie via le moteur de recherche Google (preuve s'il en est que notre site est bien référencé), puis des pages Facebook (notamment celle de la CODE) et encore de portails d'informations et de services généraux ou spécifiques (Bruxelles Temps libre, Brudoc, Infor Jeunes, Enseignement.be, Kinderrechtencoaltie...).

3) Pages Facebook et linkedIn

Pour répondre à notre souhait d'atteindre mieux le grand public, la CODE a créé fin mai 2014 une page Facebook.

Au 1^{er} juin 2017, nous comptabilisons 605 « fans » de notre page Facebook (soit 165 fans de plus pour la dernière année d'activités). Cette page est très régulièrement alimentée d'informations de la CODE, de ses membres, et de toute actualité pertinente en lien avec les droits de l'enfant. Les transferts d'actualités postées par la CODE par des particuliers ou des associations (membres ou partenaires) restent en augmentation.

Depuis fin 2016, nous disposons également d'une page LinkedIn qui est régulièrement alimentée d'infos, mais avec moins d'intensité que la page Facebook. Cette page bénéficie d'une bonne visibilité.

4) Travail graphique

Tout comme les années précédentes, en 2016, la CODE a fait appel à une graphiste en la personne de Françoise Walthéry (Rouge Indigo), afin de travailler la mise en page de l'étude de l'année. Ce travail soutient le fond de notre propos et participe activement à la valorisation de notre travail de sensibilisation à l'égard tant du grand public que du politique.

7. Conclusions et perspectives

L'année 2016 a constitué une année constructive pour la CODE.

Nos activités d'Education permanente ont été le fil rouge de nos activités de l'année.

Notre étude 2016 a porté sur le placement d'enfants à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui y séjournent pour des durées excessives alors que leur état de santé ne le requiert pas ou plus.

En effet, en Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque année, environ 300 enfants sont placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse, dans la plupart des cas lorsque l'on suspecte ou constate de la maltraitance ou de la négligence à leur encontre. Ces enfants, dits « parqués », séjournent parfois durant de longues périodes à l'hôpital (plusieurs mois pour la moitié d'entre eux). Si le plus souvent, ils y ont été placés dans l'urgence, ils y restent par manque d'alternatives adéquates. Cette thématique interpelle le secteur depuis de longues années mais est encore étonnamment largement inconnue du grand public.

Cette étude a permis de lever le voile sur une problématique difficile en matière de droits de l'enfant, certains n'hésitant pas à évoquer de la maltraitance institutionnelle lorsque les enfants restent de longues périodes à l'hôpital sans que l'on ne puisse adéquatement répondre à leurs besoins.

Grâce à ce travail notamment, notre expertise s'est élargie à de nouveaux domaines (aide à la jeunesse, santé...) et notre réseau en a été grand. Nous avons également poursuivi notre travail en ce qui concerne les questions de pauvreté, de migration, d'enseignement, de participation et de justice.

Notre réseau est resté solide, dynamique, et reconnu comme tel. L'année 2016 fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre réseau grâce à d'étroites collaborations. Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels.

Au niveau de la composition des membres, nous avons pu compter sur la présence de 14 membres en 2016. L'association Française Dolto a été dissoute en mai et n'est dès lors plus membre de la CODE. Le Forum-Bruxelles contre les inégalités nous a rejoint en septembre.

En 2016, nous avons également veillé à poursuivre notre réflexion sur nos objectifs, notre communication (vulgarisation, utilisation des médias sociaux et échanges avec la presse) et sur la planification de notre travail.

Nous avons aussi finalisé l'évaluation du contrat-programme 2012-2016 de l'Éducation permanente qui s'est clôturée par une évaluation positive de l'administration et la reconduction d'un nouveau contrat-programme pour la période 2017-2021.

D'une manière générale, il nous semble que le travail de la CODE trouve plus que jamais tout son sens et répond à des nécessités évidentes. En effet, nous restons face à des défis importants en matière de droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'accès aux droits d'enfants plus vulnérables (enfants en situation de pauvreté, enfants étrangers, enfants en conflit avec la loi, enfants porteurs de handicaps ou hospitalisés,...).

Cette année, nous avons bénéficié d'une stabilité de l'équipe, ce qui a permis à la CODE de travailler dans de bonnes conditions. Une quatrième travailleuse a aussi été engagée afin de renforcer l'équipe pendant 4 mois.

Au niveau financier, notre situation financière est restée stable en 2016 avec petite hausse. Notons qu'elle reste un point d'attention important, puisque malgré ses nombreuses missions, la CODE travaille avec des moyens limités.

En guise de conclusion, voici nos projets d'activités pour l'année à venir :

Concernant l'exercice de rapportage :

- Réalisation du Rapport alternatif, en étroite collaboration avec notre homologue flamand, la Kinderrechtcoalitie Vlaanderen et divers acteurs associatifs et institutionnels.

Concernant notre travail d'information, de sensibilisation et de plaidoyer :

- Poursuite des objectifs définis par l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Suivi des études et analyses de la CODE ;
- Information et sensibilisation aux principes de la Convention, notamment via les actualités et l'agenda « Droits de l'enfant » de notre site Internet, ainsi via notre pages Facebook et LinkedIn ;
- Participation au Comité organisateur du Festival ZERO>18, fête des droits de l'enfant, qui se déroulera en novembre 2017 ;
- Mise à jour régulière de notre site Internet ainsi que de nos pages Facebook et LinkedIn.

Concernant notre réseau interne et externe :

- Travail en réseau avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique ;
- Participation active aux travaux des groupes de travail que nous alimentons et qui nourrissent nos réflexions et productions.

Concernant notre travail en interne :

- Formation du personnel ;

- Encadrement et formation de deux stagiaires ;
- Poursuite de l'exercice de planification des activités de la CODE ;
- Consolidation et recherche de subsides indispensables à son fonctionnement.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

Le 8 juin 2017

Pour la CODE,

**Frédérique Van Houcke
Valérie Provost
Fanny Heinrich**